

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 20 mars 2024 à 17 heures.

*Etaient présents :* **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; **Monsieur Pascal BUSSIERE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND, conseiller départemental ; **Madame Anne-Sophie MARCON**, sous-préfète de Rochechouart, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Philippe LACROIX**, maire d'Oradour-sur-Glane ; **Monsieur Benoît SADRY**, président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, vice-président de l'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, sénateur honoraire.

*Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :* **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Pascal BUSSIERE ;

*Etaient absents, excusés :* **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental et son suppléant Monsieur Stéphane VEYRIRAS, conseiller départemental ; **Madame Nicolle MARTIN** payeuse départementale.

*Assistaient :* **Monsieur Francis BUGE**, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; **Monsieur Pascal NOURRY**, directeur du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, responsable administrative au Centre de la mémoire, secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

### **I. EXPOSÉ**

Le compte rendu de la séance du 22 novembre 2023 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

### **II. PROPOSITION**

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2023.

***III. DECISION***

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 novembre 2023 joint en annexe.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 20 mars 2024  
La Directrice



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2023

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 22 novembre 2023 à 17 heures.

***Étaient présents :*** Monsieur Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Stéphane VEYRIRAS, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; Madame Isabelle DEBOURG, conseillère départementale ; Monsieur Michel CUBERTAFOND, conseiller départemental ; Madame Anne-Sophie MARCON, sous-préfète de Rochechouart, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, secrétaire de L'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, vice-président de L'ANFMOG ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire.

***Étaient absents, excusés :*** Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental et sa suppléante Madame Valérie PAULET, conseillère départementale ; Monsieur Philippe LACROIX, maire d'Oradour-sur-Glane ; Madame Nicole MARTIN payeuse départementale.

***Assistaient :*** Monsieur Philippe LAYCURAS, préfet délégué ; Monsieur Francis BUGE, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; Monsieur Pascal NOURRY, directeur du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative au Centre de la mémoire, secrétaire de séance.

Le Président constate le quorum et ouvre la séance en excusant Monsieur LACROIX qui devait être présent mais reçoit finalement une délégation à la dernière minute.

Monsieur ESCURE annonce l'ordre du jour en y ajoutant un point concernant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et donne ensuite la parole à Madame la Directrice.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2023 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration

*Il est approuvé à l'unanimité.*

### **2. DECISION MODIFICATIVE N°2**

Cette décision modificative a pour principal objectif de corriger une prévision de recette inscrite par erreur en fonctionnement en DM1 et de réévaluer les crédits alloués à certains postes budgétaires afin de terminer l'exercice.

La section d'investissement n'est pas impactée par cette décision modificative.

En dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, les deux modifications les plus importantes concernent le compte 60215, relatif aux achats pour le stock librairie, qui est réduit de - 20 000 €.

Parallèlement, le poste 60612 *énergie électricité* est augmenté de 20 000 €, en dépit des efforts apportés afin de maîtriser au mieux la consommation, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour la fin de l'année.

Le compte 6236 *impression publication* est également augmenté de 5 000 €, en prévision de l'édition du catalogue de l'exposition temporaire.

Enfin, quelques ajustements sont effectués sur certains articles.

Au total le chapitre 011 est réduit de - 7 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale n'est pas impacté par cette décision modificative, les crédits ouverts précédemment étant suffisants pour clôturer l'exercice.

Enfin, les dépenses imprévues sont diminuées de 30 000 € ce qui les porte à 49 450,19 €.

Au vu des recettes encaissées fin octobre, un ajustement des prévisions est proposé avec une augmentation des recettes de billetterie de 30 000 € au compte 7062 et une diminution des recettes librairie de - 50 000 € au 7088.

Enfin l'erreur de prévision inscrite en DM1 concerne le compte 7788 sur lequel il convient d'ôter les 17 000 € correspondant à la reprise d'un véhicule par le concessionnaire automobile dans le cadre de l'opération d'acquisition du nouveau véhicule de service. En effet, cette somme n'est pas à imputer sur ce compte et est déjà inscrite en investissement au chapitre 024.

La section de fonctionnement est globalement réduite de 37 000 €.

*La DM2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. TEMPS DE TRAVAIL AU CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR : 1607 HEURES ANNUELLES** **APPLICATION DE LA LOI 2019-828 du 6 AOUT 2019**

Le temps de travail des agents du Centre de la mémoire d'Oradour a été fixé par la délibération du 8 juillet 2002 adoptant le règlement interne de l'établissement comprenant le passage aux 35 heures hebdomadaires et la délibération du 30 juin 2005 relative à la mise en place de la journée de solidarité.

La durée de travail des services administratifs avait alors été laissée à 39 heures hebdomadaires avec l'attribution de RTT.

Pour les autres services soumis à un travail 7j/7, et une amplitude horaire variable selon les saisons, la durée de travail avait été fixée à 35 heures hebdomadaires, soit 7h/jour avec l'attribution de repos compensateurs conduisant à une durée de travail effective de 1529,5 heures annuelles afin de compenser certaines sujétions particulières.

Compte tenu de la suppression des régimes dérogatoires de travail résultant de l'application de la Loi 2019-828 du 6 août 2019 la Direction de la légalité de la Préfecture de la Haute-Vienne a demandé qu'une régularisation soit effectuée afin de rétablir une durée effective de travail de 1607 heures annuelles à l'ensemble des services, en supprimant notamment 7,5 jours de congés extra légaux.

La Direction du Centre de la mémoire d'Oradour, en concertation avec les représentants syndicaux et en tenant le personnel informé des nécessaires modifications à venir, a élaboré le projet suivant afin de mettre en œuvre la durée légale du temps de travail au Centre de la mémoire d'Oradour dans le respect de la Loi de 2019 sus citée, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Rappel du calcul de la durée annuelle légale du temps de travail :**

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés Annuels (5 fois les obligations hebdomadaires de travail)	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombre d'heures travaillées = 228 jours x 7 heures	1596 h arrondies à 1600 h
Journée de Solidarité *	7 heures
<b>TOTAL</b>	<b>1607 heures</b>

\*La journée de solidarité peut être lissée sur l'année en répartissant sept heures de travail de plus sur l'année.

### Rappel des garanties minimales encadrant le temps de travail :

- **Durée maximale hebdomadaire** : 48 heures maximum (heures supplémentaires comprises) au cours d'une même semaine / 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
- **Durée maximale quotidienne** : 10 heures
- **Amplitude maximale de la journée de travail** : 12 heures
- **Repos journalier minimum** : 11 heures
- **Repos minimal hebdomadaire** : 35 heures, comprenant en principe le dimanche
- **Pause** : 20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif quotidien
- **Travail de nuit** : Période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

### AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

La proposition d'organisation du temps de travail au CMO a été présentée au CST placé auprès du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne le 22 septembre 2023. Elle a recueilli l'avis favorable du CST qui a fait part d'une remarque émise par les représentants du personnel. Ces derniers regrettent que la journée de solidarité pour les agents du service administratif ne soit pas lissée sur l'année comme pour les autres agents de l'établissement.

### PROPOSITION APRES AVIS DU CST

Après réflexion et afin de prendre en compte les remarques apportées par les représentants du personnel lors du CST, il est finalement proposé de lisser la journée de solidarité pour les services administratifs à raison de 2 minutes de travail supplémentaire par jour et d'adopter, par conséquent, les modalités suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

### Pour les agents du service Administratif

<b>Nombre de jours annuel</b>	365 jours
<b>Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)</b>	- 104 jours
<b>Congés Annuels (5 fois les obligations hebdomadaires de travail)</b>	- 25 jours
<b>Jours fériés (8 jours en moyenne par an)</b>	- 8 jours
<b>RTT</b>	- 23 jours
<b>Nombre de jours travaillés</b>	205 jours = 41 semaines
<b>Nombre d'heures travaillées 41 semaines x 39,17 heures 39h10 minutes</b>	1605.97
<b>TOTAL</b>	<b>1607 heures</b>
<b>Jours de fractionnement le cas échéant</b>	- 2 j
<b>Journée de solidarité</b>	Lissée sur l'année (= 2 minutes /jour)

### HORAIRES DE TRAVAIL

Les agents effectueront 2 minutes supplémentaires de travail chaque jour à l'embauche.

8h58 -18h du lundi au jeudi soit 8h et 2 minutes  
8h58- 17h le vendredi soit 7h et 2 minutes  
1 heure de coupure méridienne pour le déjeuner.

**Pour les agents des services Accueil-Librairie /  
Entretien Maintenance :**

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés Annuels (5 fois les obligations hebdomadaires de travail)	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
RTT	- 6 jours
Nombre de jours travaillés	222 jours = 44,40 semaines
Nombre d'heures travaillées 44,40 semaines x 36.15 heures	<b>1605,06 heures soit 1607 heures</b>
Journées pour sujétions spéciales	3 j = 21,45 heures
<b>TOTAL avec SUJETIONS SPECIALES</b>	<b>1583,61 heures soit 1585 heures</b>
Jours de fractionnement le cas échéant	- 2 jours
Journée de solidarité	Lissée sur l'année

**HORAIRES DE TRAVAIL**

Les agents effectueront 15 minutes supplémentaires de travail chaque jour, soit à l'embauche, soit à la débauche, en fonction du planning.

Il sera procédé à la mise à jour du **Règlement interne applicable aux agents du Centre de la mémoire** en conséquence, celui-ci sera présenté au CST lors d'une prochaine séance.

Madame DEBOURG demande si les agents pointent. Mme ROBERT répond qu'il n'y a pas de système de pointage, le contrôle esst fait par le personnel d'encadrement.

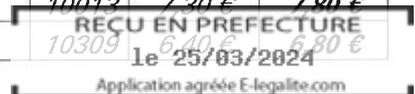
*Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité la mise en place du temps de travail proposé pour les agents du Centre de la mémoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec lissage de la journée de solidarité sur l'année pour l'ensemble des services.*

**4.TARIFS LIBRAIRIE**

**Certains articles ont subi des changements de tarifs qu'il convient donc de prendre en compte afin de maintenir la liste des tarifs à jour :**

La liste des articles concernés figure dans le tableau ci-dessous :

Date	Titre	Auteur	n°ATS	Ancien tarif	Nou-veau tarif
24/01/2023	<i>Oradour, le roman d'un procès</i>	<i>François Guérault</i>	10376	13,00 €	14,00 €
04/02/2023	<i>Le choix de Sophie</i>	<i>William Styron</i>	10325	13,00 €	13,50 €
04/02/2023	<i>Je ne lui ai pas dit aurevoir</i>	<i>Claudine Vegh</i>	10419	7,00 €	7,50 €
04/02/2023	<i>L'écriture ou la vie</i>	<i>Jorge Semprun</i>	10405	9,50 €	9,70 €
04/02/2023	<i>Anya</i>	<i>Michael Morpurgo</i>	10012	7,30 €	7,80 €
04/02/2023	<i>Rouge braise</i>	<i>Rolande Causse</i>		6,40 €	6,80 €



04/02/2023	<i>Au nom de tous les miens</i>	<i>Martin Gray</i>	10423	7,10 €	7,70 €
04/02/2023	<i>J'ai pas pleuré</i>	<i>Ida Grinspan</i>	10115	5,95 €	6,20 €
04/02/2023	<i>Si c'est un homme</i>	<i>Primo Levi</i>	10269	6,50 €	7,00 €
04/02/2023	<i>Questions? Réponses! La Seconde guerre mondiale</i>	<i>Jean-Michel Billioud</i>	10497	7,80 €	8,20 €
04/02/2023	<i>Questions? Réponses! La Première guerre mondiale</i>	<i>Jean-Michel Billioud</i>	10498	7,80 €	8,20 €
18/02/2023	<i>Non au nazisme</i>	<i>Lucie Aubrac</i>	10300	9,00 €	9,90 €
18/02/2023	<i>BD L'enfant caché</i>	<i>Lizano, Dauvillier et Salsedo</i>	10316	16,45 €	16,95 €
18/02/2023	<i>BD Résistances tome 1 L'Appel</i>	<i>Plumail et derrien</i>	10307	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	<i>BD Résistances tome 2 Le vent mauvais</i>	<i>Plumail et derrien</i>	10304	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	<i>BD Résistances tome 3 Marianne</i>	<i>Plumail et derrien</i>	10318	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	<i>BD Résistances tome 4 Le prix du sang et des larmes</i>	<i>Plumail et derrien</i>	10385	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	<i>Les enfants d'Izieu</i>	<i>Rolande Causse</i>	10320	11,50 €	12,00 €
18/02/2023	<i>La Seconde Guerre mondiale expliquée à ma fille</i>	<i>Henry Rousso</i>	10383	8,00 €	8,90 €
18/02/2023	<i>L'ami retrouvé</i>	<i>Fred Uhlman</i>	10361	7,01 €	7,50 €
18/02/2023	<i>Qu'est ce que le nazisme?</i>	<i>Ian Kershaw</i>	10366	14,60 €	15,10 €
18/02/2023	<i>Journal d'Hélène Berr</i>	<i>Hélène Berr</i>	10363	7,60 €	8,00 €
18/02/2023	<i>Le journal d'Anne Frank</i>	<i>Anne Frank</i>	10169	7,20 €	7,70 €
21/02/2023	<i>Les Français de l'an 40, vol 1, La guerre oui ou non?</i>	<i>Jean-Louis Crémieux-Brilhac</i>	10524	13,80 €	14,10 €
21/02/2023	<i>Les Français de l'an 40, vol 2, Ouvriers et soldats</i>	<i>Jean-Louis Crémieux-Brilhac</i>	10525	14,40 €	14,70 €
21/02/2023	<i>La France libre tome 1</i>	<i>Jean-Louis Crémieux-Brilhac</i>	10526	11,90 €	12,20 €
21/02/2023	<i>La France libre tome 2</i>	<i>Jean-Louis Crémieux-Brilhac</i>	10527	11,90 €	12,20 €
24/03/2023	<i>BD 6 juin 1944 Overlord</i>	<i>S. Saint-Michel</i>	10431	15,50 €	16,90 €
29/03/2023	<i>Des Miettes et des étoiles</i>	<i>Thomas Duranteau</i>	10350	16,00 €	17,00 €
30/03/2023	<i>C'était écrit comme ça</i>	<i>Didier Jean et ZAD</i>	10375	15,50 €	17,00 €
02/04/2023	<i>Au revoir là haut</i>	<i>Pierre Lemaitre</i>	10450	8,90 €	9,90 €
15/04/2023	<i>La grande imagerie la guerre 39-45</i>	<i>Christine Sagnier</i>	10496	7,95 €	8,95 €
15/04/2023	<i>Le syndrome de Vichy</i>	<i>Henry Rousso</i>	10464	10,50 €	11,30 €
15/04/2023	<i>Le camp de Natzweiler-Struthof</i>	<i>Robert Steegmann</i>	10506	22,30 €	24,00 €
19/05/2023	<i>Oradour</i>	<i>Jean-Jacques Fouché</i>	10308	10,50 €	12,00 €
19/05/2023	<i>Nelson Mandela</i>	<i>Philippe Barbeau</i>	10412	8,95 €	9,95 €
19/05/2023	<i>Le garçon en pijama rayé</i>	<i>John Boyne</i>	10543	7,30 €	7,80 €
24/05/2023	<i>Porteur de mémoire</i>	<i>Patrick Desbois</i>	10426	9,00 €	10,00 €
24/05/2023	<i>La France de Vichy</i>	<i>Robert O. Paxton</i>	10133	11,00 €	11,90 €
27/05/2023	<i>Oradour, l'éveil de la mémoire</i>	<i>Pierre Combes</i>	10240	16,00 €	18,00 €
28/05/2023	<i>Sauve toi Roger</i>	<i>Bossuet</i>	10268	11,00 €	14,00 €
28/05/2023	<i>Le devoir de mémoire</i>	<i>Primo Levi</i>	10328	3,00 €	4,00 €
28/05/2023	<i>Otto</i>	<i>Tomi Ungerer</i>	10324	5,60 €	6,00 €
28/05/2023	<i>Les nazis en fuite</i>	<i>Gerald Steinacher</i>	10446	12,00 €	11,00 €
28/05/2023	<i>J'ai vu pleurer un vieux tzigane</i>	<i>Guy Jimenes</i>	10413	8,95 €	9,95 €
28/05/2023	<i>L'historien et le film</i>	<i>Vincent Guigueno et Christian Delage</i>	10473	9,40 €	9,70 €
28/05/2023	<i>La résistance expliquée à mes petits-enfants</i>	<i>Lucie Aubrac</i>	10147	6,90 €	7,50 €
28/05/2023	<i>L'occupation expliquée à mon petit-fils</i>	<i>Jean-Pierre Azéma</i>			

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-067-288708514-20240320-CR\_CA221123

28/05/2023	<i>L'ABCDAire de De Gaulle</i>	Jean-Paul Ollivier	10346	3,95 €	4,95 €
28/05/2023	<i>Au revoir là haut</i>	Pierre Lemaitre	10347	8,70 €	9,90 €
28/05/2023	<i>Le journal d'Hélène Berr</i>	Hélène Berr	10363	8,00 €	8,30 €
17/06/2023	<i>Petit Pays</i>	Gaël Faye	10477	7,20 €	7,90 €
17/06/2023	<i>Non à la discrimination raciale</i>	Nimrod	10393	9,00 €	9,90 €
26/06/2023	<i>Une île rue des oiseaux</i>	Uri Orlev	10416	5,90 €	6,90 €
04/07/2023	Oradour, léveil de la mémoire	René Gilabert	10240	18,00 €	16,00 €
04/07/2023	Oradour sur Glane Perlier Delarbre	Guy Perlier et hélène Delarbre	10442	4,90 €	6,90 €
20/07/2023	Le régime de Vichy, Que sais-je?	Henry Rousso	10474	9,00 €	10,00 €
20/07/2023	Histoire de la résistance en France, Que sais-je?	Jean-François Muracciole	10369	9,00 €	10,00 €

### **Plusieurs nouveautés sont proposées**

Un certain nombre de nouveautés classées en trois catégories : Jeunesse, BD, et Histoire. Dans cette dernière catégorie, il y a notamment un nouvel ouvrage d'Olivier VIEWIORKA qui viendra d'ailleurs donner une conférence au mois de mars. La Directrice en profite pour demander si tous les membres ont bien reçu, par courrier ou mail, l'invitation à la conférence de demain soir afin de vérifier si son envoi a bien été réalisé car en l'absence des personnes s'en occupant habituellement, il a fallu gérer cet envoi au mieux.

Monsieur MILORD demande si les ouvrages proposés sont lus avant car il y a pléthore de publications. Madame ROBERT répond que tout est lu par différents membres de l'équipe, non seulement les libraires et le service médiation mais également le service éducatif, documentation ou elle-même.

Il y a en effet beaucoup de nouveautés, notamment pour la jeunesse et dans le registre des BD et c'est une bonne chose d'après la directrice car cela répond à une forte demande des visiteurs. Elle ajoute qu'au Mémorial de Caen par exemple, il y a une encore plus grande variété d'offre qui va même au-delà des ouvrages car de nombreux objets dérivés sont proposés.

#### **Jeunesse :**

##### ***Otto, de Tomi Ungerer***

Editeur : Ecole des loisirs Prix de vente : 6.00€ TTC

##### ***Lucie Aubrac résistante, de Philippe Nessmann***

Editeur : Flammarion Jeunesse Prix de vente : 6.20€ TTC

##### ***Simon l'enfant du 20<sup>e</sup> convoi, de François Pirart et Simon Gronowski***

Editeur : Milan Prix de vente : 6.90€ TT

##### ***Les questions des petits sur la guerre et les méchants, de Marie Aubinais, Elsa Fouquier et Anouk Ricard***

Editeur : Bayard jeunesse Prix de vente : 14.90€ TTC

##### ***La véritable histoire de Jean, qui voulait devenir résistant, de Pascale Hédelin et Irène Penazzi***

Editeur : Bayard jeunesse Prix de vente : 6.90€ TTC

##### ***La véritable histoire de Rachel, survivante de la rafle du Vél' d'Hiv', de Pascale Bouchié et Marie Toury***

Editeur : Bayard jeunesse Prix de vente : 6.90€ TTC

##### ***Mes p'tits docs histoire, La seconde Guerre mondiale, de Stéphanie Ledu et Cléo Germain***

Editeur : Milan Prix de vente : 7.90€ TTC

##### ***Mes p'tites questions vivre ensemble, La guerre et la paix, de Sandra Laboucarie et Susana Gurrea***

Editeur : Milan Prix de vente : 8.90€ TTC

##### ***La tolérance et l'intolérance, de Brigitte Labbé, Pierre-François Dupont-Bourrier et Jacques Azam***

Editeur : Milan Prix de vente : 9.50€ TTC

***La guerre et la paix, de Brigitte Labbé, Michel Puech et Jacques Azam***

Editeur : Milan Prix de vente : 9.50€ TTC

***La dictature et la démocratie, de Brigitte Labbé, Pierre-François Dupont-Beurier et Jacques Azam***

Editeur : Milan Prix de vente : 9.50€ TTC

***Le cheval de Margot, de Florence Reynaud***

Editeur : Flammarion jeunesse Prix de vente : 5.10€ TTC

***Cœurs vaillants, d'Anne Kalicky***

Editeur : Flammarion jeunesse

***Toutes mes mamans, de Renata Piatkowska***

Editeur : Castor romans Prix de vente : 8.90€ TTC

***La promesse, de Yaël Hassan***

Editeur : Flammarion jeunesse Prix de vente : 5.60€ TTC

***Sur la piste des héros de l'ombre, de Sophie Lamoureux***

Editeur : Actes Sud junior Prix de vente : 14.90€ TTC

***Les cahiers d'Ernest et Claudette 1939-1944, de Pascale Hédelin***

Editeur : Bayard jeunesse Prix de vente : 12.90€ TTC

***Cours sans te retourner, de Uri Orlev***

Editeur : Flammarion jeunesse Prix de vente : 6.60€ TTC

***Les Encyclopes, La Seconde Guerre mondiale 1939-1945, de Sandrine Mirza et Sylvain Dorange***

Editeur : Milan Prix de vente : 13.95€ TTC

***Histoires de la Seconde guerre mondiale, les récits incroyables mais vrais d'un monde en guerre, de Hattie Hearn et Margarida Esteves***

Editeur : Kimane Prix de vente : 24.95€ TTC

**Bande-dessinée :**

- ***Le voyage de Marcel Grob, de Philippe Collin et Sébastien Goethals*** Editeur : Futuropolis Prix de vente : 24.00€ TTC
- ***Au nom du pain tome 1, de Jean-Charles Gaudin et Steven Lejeune*** Editeur : Glénat Prix de vente : 14.95€ TTC
- ***Au nom du pain tome 2, de Jean-Charles Gaudin et Steven Lejeune*** Editeur : Glénat Prix de vente : 14.95€ TTC
- ***L'Affaire Pilecki, de Aurélien Ducoudray et Olivier Martin*** Editeur : Comix Buro Prix de vente : 14.95€ TTC
- ***De Gaulle, de Gabella, Regnault, Malatini et Neau-Dufour*** Editeur : Glénat Prix de vente : 14.95€ TTC
- ***Ginette Kolinka récit d'une rescapée d'Auschwitz-Birkenau, d'Aurore D'Hondt***  
Editeur : Des ronds dans l'O Prix de vente : 25.00€ TTC
- ***Madeleine résistante – Tome 2 – L'édredon rouge, de Madeleine Riffaud et Jean-David Morvan***  
Editeur : Dupuis Prix de vente : 23.50€ TTC

**Histoire :**

- **Le devoir de mémoire, de Primo Levi** Editeur : Mille et une nuits Prix de vente : 4.00€ TTC
- **Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale, d'Olivier Wieviorka** Editeur : Perrin Prix de vente : 29.00€ TTC
- **Lettres de la Wehrmacht, par Marie Moutier et Fanny Chassain-Pichon** Editeur : Perrin Prix de vente : 9.50€ TTC
- **Lucie Aubrac, de Laurent Douzou** Editeur : Perrin Prix de vente : 10.00€ TTC
- **Le malheur du siècle, Communisme-Nazisme-Shoah, d'Alain Besançon** Editeur : Perrin Prix de vente : 6.50€ TTC
- **Vichy, 1940-1944, de Jean-Pierre Azéma et Olivier Wieviorka** Editeur : Perrin Prix de vente : 9.00€ TTC
- **Une île, une forteresse, de Hélène Gaudy** Editeur : Actes Sud Prix de vente : 9.00€ TTC
- **Sortis de l'ombre, de Gilles Alfonsi** Editeur : Arcane 17 Prix de vente : 23.00€ TTC
- **Le rire ou la vie, d'Alya Aglan** Editeur : Gallimard Prix de vente : 9.20€ TTC
- **Paroles du jour J, de Jean-Pierre Guéno** Editeur : Librio Prix de vente : 3.00€ TTC
- **Les mythes de la Seconde Guerre mondiale, de Jean Lopez et Olivier Wieviorka** Editeur : Perrin Prix de vente : 10.00€ TTC

*Les tarifs de librairie sont adoptés à l'unanimité.*

## **5. ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;

Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;

Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M52 comme celui du Centre de la mémoire d'Oradour.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :*

*d'ADOPTER par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 (plan de compte M57 développé) ; de PRÉCISER que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M52 : budget général ;  
D'AUTORISER Monsieur le Président, et, par délégation, Madame la Directrice, à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

En questions diverses, la Directrice évoque l'année 2024, année particulièrement importante, en précisant qu'un travail a été mené en amont avec l'ANFMOG et la mairie afin de proposer différents types d'actions scientifiques et culturelles en intensifiant les propositions par rapport aux autres années.

Pour ce qui concerne la commémoration en particulier, un projet musical est porté par le CMO avec l'accord de l'ANFMOG. Ce projet consiste en la création d'un requiem par un compositeur contemporain de musique classique qui a été fortement marqué par sa première visite d'Oradour dans son enfance. Il a contacté le CMO après avoir visité de nouveau le village martyr plus récemment et a proposé de composer une œuvre en hommage aux victimes du massacre.

Cette œuvre inédite sera jouée par les grands élèves du conservatoire de Limoges auxquels se joindront les élèves des classes à horaires aménagés (cham) du collège Limosin de Limoges et du collège Clemenceau de Tulle.

Le choix du compositeur était d'offrir un concert en hommage aux victimes, à Oradour-sur-Glane et pour les familles. Ce concert aura donc lieu le 2 juin à 18h ; un second concert sera donné le 11 juin à la Basilique Saint-Michel à Limoges ; enfin, un troisième concert aura lieu le 12 juin à Tulle. Monsieur le Préfet LAYCURAS évoque Aubazine mais B. ROBERT répond qu'aux dernières nouvelles, cette hypothèse n'avait pas été retenue, même si on le regrettait.

En relation avec ce projet, une conférence musicale sera donnée par le compositeur le 10 février à l'espace Noriac, au cours de laquelle il expliquera la genèse de son projet et la façon dont il a construit son œuvre. La conférence sera entrecoupée d'intermèdes musicaux joués par les grands élèves du conservatoire qui seront prêts sur certaines parties du programme.

Madame ROBERT annonce ensuite un autre gros projet en œuvre pour la période de la commémoration, tourné vers les jeunes et vers l'Europe, ce qui était souhaité par tous, aussi bien le CMO que l'ANFMOG et la mairie. Il s'agit d'une session internationale du Parlement européen des jeunes (PEJ) du 8 au 13 juin.

Le CMO a répondu à un appel à projet (AAP) européen car ce projet a un coût important puisqu'il s'agit de faire venir 100 jeunes de toute l'Europe ; les réponses à cet AAP devraient être connues fin novembre, début décembre.

Le PEJ est une association qui se déploie à l'échelle de l'Europe et qui fonctionne sur le même principe que le Parlement européen avec des sessions au cours desquelles les députés (ici les jeunes) travaillent en commissions. Il y a un thème choisi à chaque session et plusieurs problématiques autour de ce thème. Chaque problématique est étudiée par une commission qui travaille et propose une mesure en lien avec la question posée. Lorsque le travail des commissions est terminé, ils se réunissent en assemblée plénière et procèdent à un vote pour choisir la meilleure proposition, toutes commissions confondues, qui sera transmise au Parlement européen. Certaines peuvent donc être reprises et parfois adoptées par le Parlement européen.

Ici, le thème qui leur est donné est en lien avec la mémoire et les jeunes. Comment aujourd'hui porter et transmettre la mémoire aux jeunes en Europe ?

Madame la sous-préfète demande à quel moment le CMO a candidaté à cet appel à projet et pour quand les décisions sont attendues.

B. ROBERT répond que la date limite d'envoi des dossiers était au printemps et que les réponses sont attendues fin novembre début décembre.

Mme ROBERT confirme que des conférences seront données comme habituellement tout au long de l'année agrémentées de ce programme musical qui débute, pour le requiem, le 10 février avec ensuite les 3 concerts. Puis à l'automne une autre programmation musicale est prévue, avec « Le concert idéal » orchestre dirigé par la violoniste Marianne PIKETTI, professeure au CNSM de Lyon, qui propose un programme qui, à travers 4 compositeurs, permet de passer de la période du IIIème Reich, synonyme de censure pour certains compositeurs qui ont alors choisi l'exil intérieur en ne produisant pas, jusqu'à un message porteur d'espérance. Cela pourrait être un beau symbole à l'occasion du 80ème anniversaire d'autant que notre époque connaît encore aujourd'hui des massacres de civils et que les messages d'espoir sont toujours les bienvenus.

Après la conférence qui a eu lieu en octobre sur la thématique « Objets, art et mémoire » visible sur la chaîne YouTube du centre, une lecture concert est programmée le 9 décembre prochain, en lien avec l'exposition temporaire. Il s'agit en effet d'une lecture du texte de Marcel PROUST dont est extraite la phrase qui figure dans l'exposition parlant du pouvoir des objets comme vecteurs de la mémoire, en alternance avec un programme musical composé de deux extraits de sonates (Camille St-Saëns et Gabriel Fauré) ainsi que de la sonate entière de César Franck pour violon et piano.  
La lecture sera faite par Philippe BERTIN accompagné par Sue-Anne LEE au violon et Guillaume BELHOM au piano.

Madame DEBOURG évoque les bruits qui courent concernant la venue du Président Emmanuel MACRON pour les commémorations et demande si cela est confirmé. Madame la sous-préfète répond qu'il est un peu tôt pour l'affirmer mais que cela est possible.

Monsieur NOURRY fait un point traditionnel sur l'avancée des travaux de reconfiguration. Il annonce qu'à ce jour le calendrier prévu est tenu. L'architecte a remis son APD le 19 octobre et celui-ci est en cours d'analyse. Globalement l'estimation budgétaire est respectée même si nous savons que les appels d'offres qui devront intervenir auprès des entreprises peuvent révéler de mauvaises surprises.

Le scénographe doit prochainement remettre son APS scénographique et il conviendra de prendre un temps d'analyse suffisant car c'est le cœur du projet. Probablement fin janvier, début février, le comité scientifique sera réuni afin de pouvoir lui présenter ce projet scénographique, recueillir ses observations et son approbation. Sera convoqué ensuite le comité de pilotage pour le même examen. On envisage de passer le dossier devant l'assemblée départementale lors de la séance du mois de juin et un dépôt du permis de construire probablement au cours du second trimestre 2024 afin de pouvoir avancer sur le volet architectural.

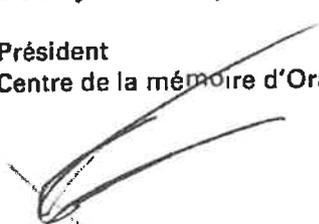
Monsieur NOURRY fait part de l'accord reçu du procureur de Dortmund nous autorisant à avoir accès aux fonds documentaires détenus par le parquet concernant les enquêtes diligentées sur Oradour dans les années 2000. Cela est précieux pour la nouvelle exposition.

Monsieur ESCURE revient sur le décalage évoqué entre la partie scénographie et la partie architecturale en rappelant que cela est volontaire. Et même si le souhait est de rouvrir en juin 2026, le temps nécessaire sera pris, même si cela implique un retard de quelques mois. Le Président renouvelle ses remerciements aux services du Conseil départemental et du Centre de la mémoire qui travaillent beaucoup et sont très réactifs.

Monsieur MILORD évoque l'article paru dans *Le Populaire* il y a une semaine concernant la nouvelle exposition en précisant que tout y a l'air bien « ficelé » mais le Président précise qu'il n'en est rien. Il y a eu un rapport d'information en séance plénière pour évoquer l'état d'avancement du projet mais rien de nouveau n'a été évoqué. Le rapport d'information était clair mais n'a pas été présenté exactement dans les bons termes. Certaines informations semblent diffusées alors qu'il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui a été présenté lors du dernier comité de pilotage, y compris le visuel figurant dans l'article.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant rien à ajouter, le Président lève la séance à 18 heures.

Le Président  
du Centre de la mémoire d'Oradour

  
Fabrice ESCURE



La Directrice  
du Centre de la mémoire d'Oradour

  
B. ROBERT

La secrétaire de séance

  
Véronique VAUGRAND